

#SwissBreakfast

#SwissBreakfast Les défis du modèle fédéraliste en Suisse et en Belgique: une chance pour l'Europe ?

6 septembre 2018, Mission de la Suisse auprès de l'UE/ Ambassade de la Suisse en Belgique

Depuis quelques années, un sentiment croissant d'autonomie et même d'indépendance se manifeste dans certaines régions européennes. Des exemples actuels montrent que ces processus ne se déroulent pas toujours sans heurts. La Suisse et la Belgique, avec des expériences différentes, ont construit des systèmes adaptables et flexibles favorisant le compromis entre les différentes entités. Grâce au fédéralisme et à son caractère évolutif, qui facilite la résolution des conflits, les expériences des deux pays peuvent offrir des approches intéressantes pour d'autres États.

Ce #SwissBreakfast sera l'occasion d'un échange de vues sans tabou entre deux représentants politiques suisse et belge. L'un et l'autre sont engagés dans le développement continu et le renforcement du système fédéraliste de leur pays respectif : d'un côté, Charles Juillard, ministre des Finances de la République et Canton du Jura et actuel Président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des Finances ; de l'autre, Karl-Heinz Lambertz, sénateur de la Communauté germanophone de Belgique et Président en exercice du Comité européen des Régions (CdR).

Le débat entre les deux politiciens aura lieu dans une atmosphère informelle, autour d'un petit-déjeuner agrémenté de spécialités suisses. Il offrira une opportunité d'échanger des idées, avec un public belge, suisse et européen, sur les chances et les défis que peut représenter le fédéralisme dans une Europe des régions faisant face à des tendances centrifuges.

Le ministre Juillard expliquera le processus démocratique qui a conduit à la création en 1979 d'une entité fédérale supplémentaire, le 26^{ème} et plus récent canton de Suisse, le Jura. L'objectif, il y a 40 ans, était de respecter les aspirations d'autonomie d'une partie de la population francophone du canton de Berne, à majorité germanophone. Il a fallu quatre scrutins, dont un organisé à l'échelon national, pour aboutir à la création de ce nouveau canton. Ce processus, respectueux de la Constitution fédérale, a également permis en 2017 à une commune bernoise francophone de rejoindre le canton du Jura. Ses autorités espèrent à terme l'intégration d'autres communes bernoises de langue française.

En sa qualité de président de la conférence réunissant les ministres des Finances des 26 cantons suisses, Charles Juillard présentera en outre la péréquation financière nationale. Ce système, dont les principes sont inscrits dans la Constitution fédérale, vise à travers un mécanisme complexe la redistribution des moyens financiers entre les cantons. En pratique, les cantons les plus privilégiés transfèrent avec le soutien de la Confédération une partie de leurs ressources aux cantons moins favorisés. Cet élément central du système fédéral suisse répond à une exigence de solidarité entre les différentes régions du pays. Il renforce la cohésion nationale sans gommer les mérites de chacun tout en préservant un maximum d'autonomie budgétaire pour les cantons.

Le sénateur Lambertz, quant à lui, présentera sa vision d'une Belgique entièrement fédéraliste, dans laquelle toutes les entités fédérées auraient les mêmes droits. La Belgique a adopté une série de réformes institutionnelles qui l'ont peu à peu transformée d'un État central en un État fédéral. Le système fédéral belge s'est ainsi développé de façon unique au monde, grâce à sa répartition en deux structures fédérales juxtaposées, les Régions et les Communautés linguistiques. Même après la sixième réforme de l'État en 2014, la transformation de la Belgique n'est sans doute pas terminée. Ainsi, la Communauté germanophone, à l'est du pays,

aspire à plus de compétences et à devenir une région à part entière comme la Flandre et la Wallonie.

Karl-Heinz Lambertz préside actuellement le Comité européen des Régions (CdR), un organe consultatif réunissant 350 élus régionaux et communaux issus des 28 États membres de l'UE. Il a été instauré en 1994 par le Traité de Maastricht. Le CdR permet aux pouvoirs régionaux et locaux de l'UE de faire entendre leur voix sur des sujets relevant de leurs compétences. Le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne s'inspirent de ses avis et résolutions lorsqu'ils légifèrent en matière de transport, d'environnement ou encore de cohésion économique, sociale et territoriale. Le CdR a contribué activement aux travaux de la task-force «subsidiarité et proportionnalité » chargée par la Commission européenne de réfléchir au premier semestre 2018 aux moyens de rendre l'action de l'UE plus efficace et transparente.

A n'en pas douter, le fédéralisme, dans toute sa diversité, fait débat en Europe aujourd'hui. Il favorise le désir d'autonomie, le respect des minorités et le développement économique à la fois national et régional; avec ses formes de souveraineté partagée, il permet de multiples fidélités sans sacrifier le vivre ensemble.